

OENEO

Société anonyme

17, Rue Augier

16100 COGNAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

ACA NEXIA
Membre de Nexia International
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de 640 000€
B 331 057 406 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

OENEO

Société anonyme

17, Rue Augier

16100 COGNAC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2024

A l'assemblée générale de la société OENEO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société OENEO relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- Intervention de l'un des Commissaires aux Comptes d'OENEO (Deloitte & Associés), désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition de la division Élevage

(Paragraphes « 2) Écarts d'acquisition », « 4) Immobilisations - Valeur recouvrable des immobilisations » de la section A. « Principes comptables, méthodes d'évaluation » et « Note 1 : Écarts d'acquisition » de la section D « Notes aux états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés).

Risque identifié

Au 31 mars 2024, les écarts d'acquisition de la division Élevage sont inscrits au bilan consolidé pour une valeur nette comptable de 15 688 milliers d'euros, soit 3,1 % du total actif. La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur.

La valeur recouvrable de l'activité de la division Élevage a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus du groupe d'actifs composant la division.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit compte tenu (i) du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, (ii) de l'importance des jugements de la Direction s'agissant notamment des prévisions de flux de trésorerie, du taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui est appliqué dans un contexte macroéconomique et financier générant des incertitudes sur les projections de chiffre d'affaires et sur la rentabilité du Groupe.

Réponse apportée

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en oeuvre de cette méthodologie. Nous avons notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable du groupe d'unités génératrices de trésorerie de la division Élevage et la cohérence de la détermination de cette valeur avec les projections des flux de trésorerie estimés pour la détermination de la valeur d'utilité ;
- apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie estimés par rapport au contexte macroéconomique et financier dans les secteurs dans lequel opère la division Élevage, en obtenant une compréhension de la façon dont la direction générale a élaboré les prévisions dans le contexte évoqué précédemment.
- apprécié la cohérence du taux de croissance à l'infini pour la détermination de la valeur terminale utilisée dans les projections de flux de trésorerie avec les prévisions de marché ;
- examiné le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de la division Élevage, en vérifiant que les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital du

groupe d'unités génératrices de trésorerie Élevage permettent d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité ;

- revu l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues en vérifiant les calculs de sensibilité réalisés et en appréciant la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la société ;
- vérifié que les notes de l'annexe aux comptes reflètent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société OENEO par l'assemblée générale du 6 juin 2008 pour le cabinet Deloitte & Associés et par celle du 27 juillet 2023 pour le cabinet ACA Nexia.

Au 31 mars 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 16ème année de sa mission sans interruption et le cabinet ACA Nexia dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Bordeaux, le 28 juin 2024

Les commissaires aux comptes

ACA Nexia

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Olivier JURAMIE, starting with a shield-shaped logo containing a white checkmark.A blue ink signature of Stéphane LEMANISSIER, written in a cursive style.

Olivier JURAMIE

Charlotte JANSEN

Stéphane LEMANISSIER



O E N E O

WE CARE ABOUT YOUR WINE

COMPTES CONSOLIDÉS ***31 mars 2024***



OENEO S.A. 17, rue Augier - 16100 COGNAC - TEL : +33 (0)5 48 17 25 29 - www.oeneo.com
Société Anonyme au capital de 65 052 474 euros - SIRET 322 828 260 00081 - RCS ANGOULEME 322 828 260

COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

1.	Compte de Résultat Consolidé.....	3
2.	Bilan Consolidé.....	5
3.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	6
4.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	8
5.	Notes aux états financiers consolidés.....	9
	A. Principes comptables, méthodes d'évaluation.....	11
	B. Informations relatives au périmètre de consolidation.....	28
	C. Variations de périmètre au 31 mars 2024.....	28
	D. Notes aux états financiers.....	29
	NOTE 1 : Écarts d'acquisition	29
	NOTE 2 : Immobilisations et amortissements.....	31
	NOTE 3 : Autres actifs courants	32
	NOTE 4 : Impôts différés.....	32
	NOTE 5 : Stocks et en-cours	35
	NOTE 6 : Clients et autres débiteurs.....	35
	NOTE 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	36
	NOTE 8 : Capital apporté	36
	NOTE 9 : Réserves et report à nouveau	38
	NOTE 10 : Emprunts et dettes financières	39
	NOTE 11 : Engagements envers le personnel.....	41
	NOTE 12 : Provisions pour risques et charges.....	42
	NOTE 13 : Autres passifs courants et non courants.....	43
	NOTE 14 : Chiffres d'affaires	43
	NOTE 15 : Charges externes.....	43
	NOTE 16 : Charges de personnel.....	43
	NOTE 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants.....	44
	NOTE 18 : Coût de l'endettement et Autres produits et charges financiers.....	45
	NOTE 19 : Ventilation de l'impôt au compte de résultat.....	45
	NOTE 20 : Résultats par action	46
	NOTE 21 : Détail de la trésorerie nette et de l'endettement financier	47
	NOTE 22 : Information sectorielle	47
	NOTE 23 : Effectifs	49
	NOTE 24 : Passifs éventuels	49
	NOTE 25 : Distribution	49
	NOTE 26 : Transactions avec les parties liées et rémunération des dirigeants.....	50
	NOTE 27 : Engagements hors bilan.....	50
	NOTE 28 : Événements post-clôture.....	51
	NOTE 29 : Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé.....	51
	NOTE 30 : Ventilation des instruments financiers par catégorie	52
	NOTE 31 : Honoraires des Commissaires aux Comptes	53

1. Compte de Résultat Consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2024	31/03/2023
Chiffre d'affaires	14	305 728	348 239
Autres produits de l'activité		219	1 800
Achats consommés et variation de stock		(128 293)	(146 579)
Charges externes	15	(52 883)	(66 505)
Charges de personnel	16	(59 473)	(63 518)
Impôts et taxes		(2 097)	(1 895)
Dotation aux amortissements		(18 895)	(17 839)
Dotation aux provisions		(1 902)	(1 226)
Autres produits et charges courants		402	2 157
Résultat Opérationnel Courant		42 806	54 636
Autres produits et charges opérationnels non courants	17	(1 052)	(2 446)
Résultat Opérationnel		41 754	52 190
<i>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</i>		224	15
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>		(4 451)	(1 765)
Coût de l'endettement financier net	18	(4 226)	(1 750)
Autres produits et charges financiers	18	68	831
Résultat avant impôt		37 597	51 271
Impôts sur les bénéfices	19	(8 749)	(10 190)
Résultat après impôt		28 848	41 081
Résultat des sociétés mises en équivalence		16	79
Résultat net		28 864	41 159
Intérêts des minoritaires		(14)	5
Résultat net (Part du groupe)		28 850	41 164
Résultat par action de l'ensemble consolidé (en euros)	20	0,45	0,64
Résultat dilué par action de l'ensemble consolidé (en euros)	20	0,45	0,63

	31/03/2024	31/03/2023
Résultat net	28 864	41 159
Ecarts de conversion	(440)	(339)
Autres instruments financiers	(353)	242
<i>Dont impôt</i>	141	(96)
Sous-total des éléments du résultat global recyclables en résultat	(793)	(97)
Ecarts actuariels nets d'impôts différés	13	281
<i>Dont impôt sur écarts actuariels</i>	(7)	(97)
Sous-total des éléments du résultat global non recyclables en résultat	13	281
Autres éléments du Résultat Global	(780)	184
Résultat Global	28 084	41 343
Dont : - part du groupe	28 070	41 348
- part des intérêts minoritaires	14	(5)

2. Bilan Consolidé

2.1. Bilan Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/03/2024	31/03/2023
Ecarts d'acquisition	1	47 480	47 475
Immobilisations incorporelles	2	8 150	8 398
Immobilisations corporelles	2	144 267	143 584
Immobilisations financières	2	3 330	3 743
Impôts différés	4	2 476	2 643
Total Actifs Non Courants		205 703	205 844
Stocks et en-cours	5	163 013	164 723
Clients et autres débiteurs	6	88 006	88 063
Créances d'impôt		2 629	1 019
Autres actifs courants	3	2 020	2 061
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	40 370	30 286
Total Actifs Courants		296 038	286 152
Total Actif		501 741	491 996

2.2. Bilan Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/03/2024	31/03/2023
Capital apporté	8	65 052	65 052
Primes liées au capital	8	35 648	35 648
Réserves et report à nouveau	9	185 338	201 108
Résultat de l'exercice		28 850	41 164
Total Capitaux Propres (Part du Groupe)		314 889	342 973
Intérêts minoritaires		72	58
Total Capitaux Propres		314 961	343 031
Emprunts et dettes financières	10	89 003	46 865
Engagements envers le personnel	11	2 378	2 400
Autres provisions	12	27	(0)
Impôts différés	4	4 500	4 202
Autres passifs non courants	13	9 133	9 811
Total Passifs non courants		105 041	63 279
Emprunts et concours bancaires (part <1 an)	10	15 605	13 253
Provisions (part <1 an)	12	1 031	475
Fournisseurs et autres créditeurs		61 403	69 803
Autres passifs courants	13	3 700	2 154
Total Passifs courants		81 739	85 686
Total Passif et Capitaux propres		501 741	491 996

3. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital apporté	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
	Note 9		Note 10				
Situation au 01.04.2022	65 052	35 648	200 840	37 149	338 689	(90)	338 599
Ecart de conversion*	-	-	(339)	-	(339)	-	(339)
Ecart actuariels	-	-	281	-	281	-	281
Autres instruments financiers	-	-	242	-	242	-	242
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	184	-	184	-	184
Résultat net	-	-	-	41 164	41 164	(5)	41 159
Produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	184	41 164	41 348	(5)	41 343
Affectation de résultat	-	-	37 148	(37 148)	-	-	-
Dividendes	-	-	(38 887)	-	(38 887)	-	(38 887)
Variation de périmètre**	-	-	(467)	-	(467)	153	(314)
Actions propres	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Paiements en action***	-	-	2 292	-	2 292	-	2 292
Situation au 31.03.2023	65 052	35 648	201 108	41 164	342 973	58	343 031

* concernent principalement les écarts de conversion sur la filiale américaine Seguin Moreau Napa Cooperage, à hauteur de -294K€

** correspond aux rachats des actionnaires minoritaires des sociétés Tonnellerie Millet et Galileo (cf note C Variations de périmètre au 31 mars 2023)

*** Cf note 8.2 « attribution gratuite d'actions »

<i>En milliers d'euros</i>	Capital apporté	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
	Note 9		Note 10				
Situation au 01.04.2023	65 052	35 648	201 108	41 164	342 973	58	343 031
Ecarts de conversion*	-	-	(440)	-	(440)	-	(440)
Ecarts actuariels	-	-	13	-	13	-	13
Autres instruments financiers	-	-	(353)	-	(353)	-	(353)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(780)	-	(780)	-	(780)
Résultat net	-	-	-	28 850	28 850	14	28 864
Produits et charges comptabilisés au titre de la période	-	-	(780)	28 850	28 070	14	28 084
Affectation de résultat	-	-	41 164	(41 164)	-	-	-
Dividendes	-	-	(45 283)	-	(45 283)	-	(45 283)
Actions propres	-	-	(9 945)	-	(9 945)	-	(9 945)
Paiements en action**	-	-	(925)	-	(925)	-	(925)
Situation au 31.03.2024	65 052	35 648	185 338	28 850	314 889	72	314 961

* concernent principalement les écarts de conversion sur la filiale américaine Seguin Moreau Napa Cooperage à hauteur de 101K€, la filiale argentine ENODEV ARGENTINA à hauteur de -294k€, et la filiale chilienne VIVELYS CHILE à hauteur de -288k€

** Cf note 8.2 « attribution gratuite d'actions »

4. Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/03/2024	31/03/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé		28 864	41 159
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		(16)	(79)
Elimination des amortissements et provisions		21 245	19 464
Elimination des résultats de cession et pertes et profits de dilution		(221)	(56)
Elimination des produits de dividendes		(170)	(170)
Charges et produits calculés liés aux paiements en action		(925)	2 292
= Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		48 777	62 610
Charge d'impôt	19	8 749	10 190
Coût de l'endettement financier net (1)		4 226	1 750
= Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		61 753	74 550
Impôts versés		(9 036)	(10 316)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	29	(3 997)	(23 216)
= Flux net de trésorerie généré par l'activité		48 720	41 019
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	(21 536)	(19 282)
Acquisitions d'actifs financiers (3)	29	-	(1 350)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		364	958
Cessions d'actifs financiers		-	11
Dividendes reçus		170	250
Variation des prêts et avances consentis		(56)	(76)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(21 058)	(19 489)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Transactions avec les intérêts minoritaires (4)		-	(314)
Acquisition et cession d'actions propres		(9 945)	(3)
Emissions d'emprunts	10	51 974	154
Remboursements d'emprunts (5)	29	(11 834)	(12 532)
Intérêts financiers nets versés	29	(2 686)	(1 384)
Dividendes versés par la société mère	25	(45 283)	(38 887)
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(17 774)	(52 966)
Incidence de la variation des taux de change		(345)	(195)
Variation de Trésorerie		9 543	(31 631)
Trésorerie nette d'ouverture	21	28 687	60 318
Trésorerie nette de clôture	21	38 229	28 687

(1) Dont (0,2) M€ de charges d'intérêts liés aux contrats de location simple aux 31 mars 2023 et 2024.

(2) La variation du BFR est commentée dans le rapport de gestion.

(3) Au 31 mars 2023, correspond à hauteur de (1 350) K€ à l'acquisition de 4,88% des titres de la société Bloomfield Robotics, classées en titres de participation non consolidés.

(4) Au 31 mars 2023, correspond principalement à hauteur de (285) K€ au rachat 48% du capital de la société Galileo.

(5) Dont (2,5) M€ de remboursement de dettes sur des contrats de location simple au 31 mars 2024 contre (2,7) M€ au 31 mars 2023.

5. Notes aux états financiers consolidés

Information générale

Le groupe OENEO (ci-après le « Groupe ») est un acteur majeur de la filière vitivinicole, grâce à ses marques haut de gamme et innovantes. Présent dans le monde entier, le groupe couvre l'ensemble des étapes de l'élaboration du vin, avec deux divisions majeures et complémentaires :

- Le Bouchage, avec la fabrication et la commercialisation de bouchons en liège technologiques à forte valeur ajoutée avec notamment les gammes DIAM, MYTIK et SETOP,
- L'Élevage, en fournissant avec ses marques de tonnellerie Seguin Moreau, Boisé, Tonnellerie Millet, Fine Northern Oak et Galileo des solutions haut de gamme d'élevage du vin ou de spiritueux aux principaux acteurs du marché et en développant avec Vivelys des solutions innovantes au service du vin (R&D, conseil, systèmes).

Dénomination sociale et siège social

OENEO – 17, rue Augier – 16100 COGNAC

Forme Juridique

Société anonyme à Conseil d'administration

Immatriculation de la Société

La société OENEO est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 322 828 260 RCS Angoulême.

Les comptes consolidés du groupe OENEO au 31 mars 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 juin 2024 et sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Événements marquants de l'exercice

Le contexte inflationniste, principalement né de la sortie de crise Covid-19 et de la situation géopolitique en Ukraine, s'est atténué au cours de l'exercice 2023-2024, malgré l'arrivée d'autres conflits géopolitiques et la persistance de la crise économique. Après avoir provoqué un ralentissement général des marchés à partir de janvier 2023, il a entraîné de fortes corrections de stocks dans la chaîne logistique mondiale, sur fond de ralentissement de la consommation mondiale de vin. Dans ces conditions à nouveau inédites, le Groupe a su, après une année 2022-2023 record, limiter le recul de son chiffre d'affaires en mettant l'accent sur ses activités stratégiques dans les deux divisions, et affiche une bonne résistance de ses niveaux de marge.

Le Groupe aborde l'exercice 2024-2025 avec prudence, conscient de sa capacité de résilience, reposant sur sa couverture internationale et son positionnement premium. Si les derniers mois ont été marqués par un retour à la normale des coûts d'énergie et de logistiques, le Groupe reste vigilant face à l'évolution des coûts de matières premières, dans un contexte inflationniste toujours sensible et en l'absence de visibilité sur le marché mondial du vin. Il poursuivra ainsi une gestion rigoureuse de ses dépenses afin d'atténuer les impacts éventuels sur ses résultats.

Dans ce contexte particulier où les prévisions restent complexes, le Groupe a actualisé ses hypothèses de réalisation des objectifs de performance, courant sur la période triennale 2022/2025 (cf. note 8.2 « Attribution gratuite d'actions »). Par ailleurs, les tests de dépréciation

menés sur les deux secteurs opérationnels, tenant compte d'hypothèses à plus long terme revues au 31 mars 2024 pour prendre en compte l'impact des crises actuelles, ne font pas ressortir de perte de valeur (cf. note 1 « Ecart d'Acquisition »).

La mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale du 27 juillet 2023 est intervenue le 05 octobre 2023, pour un montant de 45,3M€.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins de trésorerie, le Groupe utilise depuis le second semestre de l'exercice la ligne de 50M€ de RCF (Revolving credit facility) mise en place en 2020 lors de la souscription de l'emprunt syndiqué actuel.

Programme de rachat d'actions

Conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, la Société a poursuivi le programme de rachat d'actions, mis en œuvre le 07 décembre 2022 pour une durée de 12 mois, portant sur un volume maximal de 1 000 000 d'actions OENEO, représentant 1,54% du capital social, et respectant les conditions imposées par la 15^e résolution adoptée par l'assemblée générale du 27 juillet 2022. Dans le cadre du mandat donné à un prestataire de services d'investissement, la Société a racheté un total de 745 269 actions OENEO entre le 07 décembre 2022 et le 07 décembre 2023.

A. Principes comptables, méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés annuels du groupe OENEO sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2024.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en terme de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés au sein du paragraphe § 20 « Estimations et jugements comptables déterminants » et en Notes 1 « Ecart d'acquisition », 4 « Impôts différés » et 12 « Provisions pour risques et charges ».

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er avril 2023 sur l'information financière présentée :

- L'amendement à l'IAS 1 et IFRS Practice Statement 2 « Information à fournir sur les méthodes comptables significatives »
- L'amendement à l'IAS 8 « Définition des estimations comptables »
- L'amendement à l'IAS 12 « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique »

Les normes suivantes sont adoptées par l'IASB mais non applicables au 1er avril 2023 sur l'information financière présentée :

- Amendement IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise
- Amendement IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Règle du Pilier 2
- Amendement IAS 7 et IFRS 17- Affacturage inversé – Accords de financement des dettes fournisseurs
- Amendement à IFRS 16 – Dette de loyers dans une opération de cession-bail

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

1) Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris, le cas échéant, les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les profits internes sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes internes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les comptes des sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidés également par la méthode de la mise en équivalence.

2) Écarts d'acquisition

À l'occasion de la première consolidation des filiales et participations du Groupe, il est procédé à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) acquis.

L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise. Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation suivent les règles comptables propres à leur nature.

- Ecarts d'acquisition positifs

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités présentées ci-dessous en paragraphe 4 « Valeur recouvrable des immobilisations ». Le calcul est effectué séparément au niveau des deux secteurs opérationnels (groupes d'UGT) Bouchage et Elevage.

La valeur nette comptable des actifs et passifs de chaque division est rapprochée de la valeur d'utilité, évaluée par actualisation des flux de trésorerie futurs. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée dans la rubrique dépréciation d'actifs est irréversible.

Lors de la cession d'une activité au sein d'une UGT au sein d'un secteur opérationnel, le goodwill lié à cette activité cédée :

- Est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de la cession ; et
- Est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité sortie et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

- Ecarts d'acquisition négatifs

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent par rapport au coût d'acquisition, de la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition.

3) Conversion des comptes exprimés en devises

- Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

- Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

- Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- (i) les éléments d'actif et passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- (ii) les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ; et
- (iii) toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Application de la norme IAS 29 Hyperinflation

L'Argentine est considérée comme une économie hyperinflationniste. En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. Le groupe détient une filiale en Argentine (qui n'a plus d'activité opérationnelle), dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. Lors du dernier arrêté annuel, l'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au Groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

4) Immobilisations

- Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Parmi les immobilisations incorporelles se trouvent les frais de recherche & développement. Il est important de distinguer les frais de recherche et les frais développement.

Les dépenses encourues pour la recherche, ou lors de la phase de recherche d'un projet interne, ne peuvent être immobilisées et doivent être systématiquement comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement engagés à l'occasion de la conception de produits nouveaux sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsque les 6 critères généraux suivants, définis par la norme IAS 38, sont démontrés :

- 1) La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- 2) L'intention d'achever la production de l'actif pour l'utiliser ou le vendre,
- 3) La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif produit,
- 4) L'aptitude de l'actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charge.

Lorsque leur valeur recouvrable fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constituée.

Les immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue :

- Les frais de développement sont amortis sur une durée de cinq ans.
- Les brevets sont amortis linéairement sur la durée réelle de protection de 20 ans pour le Bouchage et sur une durée maximale de 10 ans pour l'Elevage.
- Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée d'un à trois ans.

Dans le cadre des regroupements d'entreprise, conformément à la norme IFRS 3 révisée, des relations contractuelles avec les clients sont comptabilisées séparément du goodwill dès lors que l'entreprise acquise a un volume d'affaires régulier avec des clients identifiés. Les relations contractuelles avec les clients sont évaluées selon la méthode de l'« Excess Earnings » qui prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients.

Leur durée d'utilité est déterminable et elles sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui peut être évaluée entre 6 et 16 ans. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

- Immobilisations corporelles

Le Groupe a choisi, dans le cadre de la méthode du coût historique amorti, l'option de réévaluer ses immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition aux IFRS.

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles acquises postérieurement à la date de transition aux IFRS sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées au coût facturé, diminué de toute perte de valeur identifiée.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortissables mais peuvent faire l'objet de dépréciation.

L'amortissement des autres immobilisations corporelles commence lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité :

- bâtiments 15 à 50 ans (selon les sites, et les composants : fondations / toiture / murs),
- agencements et aménagements des constructions 15 à 30 ans,
- installations techniques, matériels et outillages industriels 5 à 20 ans,
- autres immobilisations corporelles 3 à 15 ans.

Le Groupe prévoyant d'utiliser ses actifs sur toute leur durée de vie, n'a identifié aucune valeur résiduelle.

- Droits d'utilisation des actifs loués

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent au montant de la valeur initiale des obligations locatives au sens d'IFRS 16 diminuée du montant des amortissements et dépréciations réalisés. Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 le groupe ne retraits pas les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur et d'une durée inférieure à un an. La durée du bail retenue est la durée minimum de l'engagement ferme restant augmentée

des options de renouvellement que le groupe exercera de façon raisonnablement certaine. Les loyers pris en comptes sont fixes ou liés à un indice immobilier.

La méthode de comptabilisation est la suivante :

- les actifs sont immobilisés en contrepartie d'une dette équivalente au bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;
- le bien est amorti, le cas échéant, selon une approche par composants conformément aux méthodes retenues pour les actifs de même nature, ou sur la durée la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien si le Groupe n'a pas de certitude de devenir propriétaire à l'issue du contrat.

Au bilan, les droits d'utilisations sont présentés au sein des immobilisations de mêmes natures.

Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers. Par ailleurs, l'IFRS IC a également confirmé que la durée d'amortissement des agencements non déplaçables ne doit pas être supérieure à la durée du contrat de location.

Les impacts du retraitement des locations simples sur les états financiers sont les suivants :

Au bilan :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Droits d'utilisation (1)	4 520	4 778
Total Actif	4 520	4 778
Résultat et réserves	(172)	(166)
Emprunts et dettes financières	2 842	3 004
Emprunts et concours bancaires (part <1 an)	1 850	1 939
Total passif	4 520	4 778

- (1) Les droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « Immobilisations corporelles » du bilan et correspondent principalement à des bureaux, entrepôts et équipements industriels.

Au compte de résultat :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Charges externes	2 603	2 711
Dotations aux amortissements	(2 464)	(2 585)
Coût de l'endettement financier brut	(140)	(145)
Résultat avant impôt	(1)	(19)

Au tableau de flux de trésorerie :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Intérêts financiers nets versés	(140)	(145)
Remboursements d'emprunts	(2 462)	(2 566)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 603)	(2 711)

- Valeur recouvrable des immobilisations

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les actifs à durée d'utilité indéfinie (catégorie limitée aux écarts d'acquisitions, aux terrains et aux marques, le cas échéant).

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute (forte baisse de CA, baisse de rentabilité avérée ou à venir, ou restructuration). Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Le Groupe utilise lors des tests de dépréciation, les hypothèses clés de ses plans d'affaires qui prennent en compte les risques et impacts liés aux changements climatiques, notamment les plans d'investissements englobant des programmes de limitations de son empreinte carbone (installation de panneaux solaires pour limiter la consommation d'énergies fossiles) et les mesures engagées afin de respecter l'objectif que le Groupe s'est donné dans le cadre de sa politique RSE.

Pour les actifs autres que les goodwill ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Pour la détermination de leur valeur d'utilité, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les UGT utilisées pour les besoins des tests de dépréciation ne sont pas plus grandes que les segments opérationnels déterminé selon IFRS 8 – Secteurs opérationnels.

5) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part au bilan et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif sera classé en « actif disponible à la vente » seulement :

- si la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel,
- et si un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités abandonnées », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

6) Stocks et en-cours

- Valeurs brutes

Les stocks de matières premières et de produits finis sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de production déterminé selon la méthode du Coût Moyen Pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition ou de production correspond au total des prix d'achats, frais de transformation (tels que charges directes et indirectes de production) et autres frais encourus. Les en-cours sont valorisés au coût de production.

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », le liège sur parc de l'activité Bouchage et le chêne de l'activité Elevage sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les droits d'importation et les autres taxes (autres que récupérables), les coûts de transport et de manutention et tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition des matières et services. Les rabais, remises et ristournes sont déduits des coûts d'achats.

- Provisions

Dans les divisions Elevage et Bouchage, le suivi des durées de rotation, de l'obsolescence des produits stockés (notamment en fonction de leur âge), de leur adéquation avec l'offre commerciale actuelle se fait individuellement par typologie de stock. Le Groupe ne pratique pas de dépréciation par méthode statistique mais au cas par cas.

Pour les matières premières, une provision est constituée si le coût de revient prévisionnel des produits finis dans lesquels ces matières sont incorporées est supérieur au prix du marché des produits finis, net des frais de commercialisation.

Pour les en-cours, une provision est constituée si le coût de revient estimé des produits finis, constitué de la valeur des en-cours et des coûts de production nécessaires pour terminer le produit, net des frais de commercialisation, s'avère supérieur au prix du marché.

Pour les produits finis, une provision est constituée si le coût de revient majoré des frais de commercialisation s'avérait supérieur au prix de marché.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont éliminées.

7) Clients

Les créances clients sont comptabilisées au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Des contrats d'affacturage ont été mis en place au sein des sociétés opérationnelles portugaises et espagnoles en contrepartie d'autorisations de crédit court terme, ainsi garanties par les créances clients.

Ces contrats ont été négociés avec les partenaires financiers du Groupe afin d'obtenir des conditions homogènes.

Les sociétés conservent le risque de recouvrement jusqu'au paiement complet des factures par les clients, dont les créances sont par conséquent reconsolidées dans les états financiers.

Le risque crédit est évalué périodiquement, à chaque date de clôture sur la base d'une analyse au cas par cas des créances ; en cas d'évènement conduisant à une perte de valeur (défaut ou retard important de paiement d'un débiteur) une dépréciation est déterminée en comparant les flux futurs de trésorerie à la valeur inscrite au bilan. Cette dépréciation est constatée dans le résultat de l'exercice ; en cas d'évènement ultérieur qui a pour conséquence de réduire la perte de valeur, la dépréciation est reprise par le résultat.

Le nouveau modèle prospectif de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues, introduit par IFRS 9, n'a pas eu d'impact sur le niveau de dépréciation des créances clients calculées selon la méthodologie décrite ci-dessus.

8) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

9) Capital et actions propres

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

10) Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les créances, les valeurs mobilières de placement, les instruments dérivés et la trésorerie. L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers sont définies par les normes IFRS 9.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur puis, ultérieurement, évalués à leur coût amorti, diminué d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

11) Passifs financiers

A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif. Les contrats d'échange de taux d'intérêt qui couvrent économiquement les passifs financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Les instruments financiers composés sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IFRS 9.

Tous les instruments dérivés sont valorisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur de marché pour les instruments cotés. Pour les instruments non cotés, leur juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'estimations telles que les modèles d'évaluation des options et la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie. Le profit ou la perte qui résulte de la revalorisation de ces instruments à chaque arrêté est enregistré en capitaux propres quand ils sont qualifiés d'instrument de couverture de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés sont présentés dans les dettes financières (cf. note 21).

12) Imposition différée

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé ou en capitaux propres s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôt différé sur les déficits reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Le Groupe a activé en France ainsi qu'au Portugal, des pertes fiscales reportables sur la base des bénéfices prévisionnels du business plan établi par le Groupe.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe a considéré que la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) répondait à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

13) Avantages consentis au personnel

– Régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de ses activités.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs ; la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, y compris pour les plans multi employeurs pour lesquels le gestionnaire externe est en mesure de fournir l'information, le Groupe évalue ses obligations conformément à la norme IAS 19 révisé « Avantages au personnel ».

Ces engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ, mortalité, rotation et taux d'actualisation et de charges sociales. Les hypothèses de calcul de ces engagements sont reprises en note 11.

Les modifications d'hypothèses actuarielles et effets d'expérience donnent lieu à des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en « Autres éléments du résultat global non recyclable en résultat » sur l'exercice de leur survenance.

L'impact des « Autres éléments du résultat global non recyclable en résultat » au niveau du Groupe sur les indemnités de fin de carrière est de 13 K€, net d'impôt, sur l'exercice 2023/2024.

Le passif net déterminé est constaté au bilan dans la rubrique engagements envers le personnel.

– Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire.

Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin au contrat de travail d'un ou de plusieurs membres du personnel s'il a un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter ou s'il s'est engagé à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

– Intéressements et primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et des primes, sur la base d'une formule qui tient compte du Résultat net – Part du Groupe, après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une dette vis-à-vis du personnel lorsqu'il a une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il existe une obligation implicite.

– Plan d'actions et assimilés

Le Groupe applique la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » aux plans d'actions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées soit en trésorerie (cash-settled) soit en instruments de capitaux propres (equity settled).

Le coût total des avantages dépend de la juste valeur des actions attribuées et du nombre d'actions qui seront finalement émises, en conséquence des plans mis en place.

Le nombre d'actions qui sera finalement émis à la fin de la période d'acquisition dépend de conditions de présence et de l'atteinte de conditions de performance propres au Groupe, dont la réalisation est nécessaire à l'obtention du bénéfice de ces plans.

Les conditions de performance sont prises en compte, conformément aux positions de l'IFRIC, uniquement pour évaluer la probabilité d'émission des instruments.

La valeur actualisée de l'engagement, au coût des fonds propres, est étalée sur la période d'acquisition des droits au cours de laquelle les services sont rendus. Elle est comptabilisée en « Résultat Opérationnel Courant »,

- en contrepartie des « Autres passifs non courants » lorsque l'échéance est supérieure à un an et des « Autres passifs courants » pour les échéances inférieures à un an lorsqu'elle est réglée en trésorerie
- en contrepartie des réserves lorsqu'elle est réglée en instruments de capitaux propres.

Lorsque l'octroi des instruments est soumis à une condition autre qu'une condition de marché et que cette condition n'est pas remplie, aucune charge n'est in fine comptabilisée.

14) Subventions d'investissement

Conformément à la norme IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques », les subventions d'investissement sont inscrites au passif au poste « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent et sont donc présentées en produits d'exploitation.

15) Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, les données financières présentées par secteur opérationnel (défini comme des groupes d'UGT) sont basées sur la présentation synthétique du reporting interne qui est régulièrement revu par le principal décideur opérationnel des opérations puis réconcilié au résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel a été identifié comme étant le Directeur Général.

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs

et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

16) Reconnaissance des revenus

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert du contrôle des obligations de performances identifiées dans les contrats (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

17) Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société non versées sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

18) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, déduction faite des actions auto-détenues figurant en diminution des capitaux propres.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs précédemment publiés sont ajustés, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites.

Le résultat par action dilué est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, majoré de l'effet de dilution induit par l'attribution probable d'actions gratuites et de tout autre instrument dilutif.

19) Gestion des risques

- Risque de liquidité

Le financement du groupe OENEO est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la direction financière. La gestion de trésorerie des sociétés françaises est centralisée au siège. Pour les sociétés étrangères, la gestion de trésorerie est effectuée localement en liaison avec le siège, dont l'autorisation est nécessaire pour toute mise en place de financements significatifs.

Dans le cadre du respect des dispositions législatives et réglementaires, les filiales du Groupe ont signé une convention de trésorerie avec la Société de manière à centraliser les excédents de trésorerie et à couvrir les besoins des différentes filiales aux meilleures conditions. Certaines filiales installées à l'étranger se financent localement.

Au 31 mars 2024, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité (cf. Note 10) et considère, au regard notamment de la bonne tenue de ses covenants bancaires et de l'existence de son financement syndiqué, être en mesure de faire face à ses échéances à venir, dans un horizon de 12 mois de la publication de ces documents.

- Risque de taux

Les instruments financiers utilisés sont adossés aux différents moyens d'endettement (emprunts / concours bancaires). Le groupe applique les principes comptables de la comptabilité de couverture.

La dette du groupe OENEO libellée à taux variable représente 94,55 % de la dette globale.

Suite à la mise en œuvre du crédit syndiqué début 2020, OENEO a conclu, en date du 22 juillet 2020, une option (CAP à 0,25% prime flat) pour un montant initial de 40 M€ et une durée de 36 mois.

Cette option a pris fin le 09 septembre 2023. Aucune autre nouvelle option n'a été conclue.

Sensibilité au risque de taux (cf. également note 10) :

La dette à taux variable est indexée sur l'Euribor 3 mois pour la partie libellée en EUR et le Libor 1 mois pour la partie en USD. La hausse des taux d'intérêts de ces derniers mois se traduit par un accroissement des charges financières. Une évolution de -1,00% /+1,00% des taux d'intérêts impacterait respectivement le résultat financier de 1 081 K€ (gain) à (989) K€ (perte).

- Risque de crédit et de contrepartie

La Société ne réalise des opérations de couverture qu'avec des institutions bancaires de premier plan.

L'exposition maximale au risque de crédit concerne principalement les créances clients. Cependant, en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale, il n'y a pas de concentration du risque de crédit.

- Risque de change

Le Groupe gère de manière centralisée son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours de change, en mettant en place des couvertures par le biais d'opérations à terme et d'achat d'options d'achat ou de vente de devises. De ce fait, l'exposition du groupe est peu significative.

Lorsqu'il le juge nécessaire, pour se prémunir contre une évolution défavorable des cours de change, le groupe OENEO utilise des instruments de couverture (instruments optionnels et instruments à terme).

Au 31 mars 2024, l'endettement en € représente 96,49 % de l'endettement du Groupe, il était de 96,44 % au 31 mars 2023.

Le groupe OENEO est exposé au risque d'évolutions défavorables des cours de change, tant sur ses actifs (dans les filiales hors zone euro) que sur ses opérations commerciales (risque transactionnel). Le risque de change fait l'objet d'un suivi par la direction financière du Groupe. Au 31 mars 2024, la position des principales créances et dettes susceptibles d'être impactées par l'évolution des cours de change est de 13,4 M€. Une variation de +/- 10% des cours de change se traduirait par un impact de +/- 1,22 % sur ces en-cours.

Seule la direction financière du Groupe peut autoriser la conclusion des opérations de couverture pour des montants pouvant affecter les états financiers consolidés.

- Risque sur actions

Les valeurs mobilières inscrites au bilan du Groupe sont constituées de SICAV de trésorerie acquises ponctuellement.

Depuis le 6 juillet 2010, le Groupe a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de Bourse Gilbert Dupont, qui porte sur 27 997 actions d'autocontrôle au 31 mars 2024.

Un programme de rachat d'actions a été mis en place le 07 décembre 2022, pour une durée de 12 mois, et a permis de racheter, au 31 mars 2024, 971 657 actions.

L'autocontrôle total du Groupe est ainsi passé de 247 794 actions au 31 mars 2023 à 999 654 actions au 31 mars 2024, soit 1,54 % de son capital.

En conséquence, le Groupe est faiblement exposé au « risque sur actions ».

- Risque sur matières premières

Le Groupe est soumis à un risque matières premières sur l'ensemble de ses achats de chêne liège et chêne qualité tonnellerie. Ce risque fluctue principalement, pour l'activité Bouchage, en fonction des quantités des récoltes annuelles qui impactent l'offre sur le marché, et de l'organisation spécifique à chacun des pays du bassin méditerranéen dans lesquels se réalisent les approvisionnements. Dans une moindre mesure, ce risque est présent pour l'activité Tonnellerie qui doit composer avec un marché en hausse régulière et partiellement plus structuré (en France notamment avec la gestion du parc forestier par l'ONF). N'existant pas de possibilité de se couvrir contre l'augmentation des prix dans ces marchés, les deux divisions misent sur l'élargissement de leurs sources d'approvisionnement et la mise en place de relations et partenariats à long terme pour réduire leur risque.

- Autres risques

Le groupe a remis à jour sa cartographie des risques de corruption au cours de l'exercice 2021/2022. L'ensemble des risques recensés lors de son élaboration fait l'objet :

- d'un dispositif en place ;
- d'un plan d'action en cours ou identifié.

Ces risques ont été jugés comme ne présentant pas d'incidences opérationnelles significatives.

Les autres risques, dont les risques liés au changement climatique, sont décrits dans le § « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion.

20) Estimations et jugements comptables déterminants

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités afin d'être en conformité avec les principes comptables du Groupe.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés aux notes 1 « Ecarts d'acquisition », 12 « Provisions pour risques et charges » et 13 « Autres passifs courants et non courants ».

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêté des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

- Evaluation des critères de classement IFRS 5

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe est amené à exercer son jugement pour déterminer si les critères permettant d'identifier un actif ou un groupe d'actifs comme détenu en vue de la vente sont satisfaits.

De même, les activités abandonnées sont identifiées au regard des critères également définis par la norme IFRS 5. Ces appréciations sont revues dans le cadre de chaque arrêté au vu de l'évolution des faits et circonstances.

- Evaluation des immobilisations incorporelles

Lors de l'acquisition du groupe Piedade et du groupe Vivelys, le Groupe a fait réaliser l'évaluation d'actifs incorporels par des experts indépendants. Au moment de leur évaluation initiale, ils ont utilisé des hypothèses de flux futurs et de taux qui ont eu un impact direct sur les valeurs de ces actifs.

Une baisse des valeurs d'utilité se traduirait par un impact en résultat.

- Evaluation des immobilisations corporelles

Le Groupe a fait réaliser l'évaluation de son patrimoine, lors de son passage aux normes IFRS et lors de l'acquisition du groupe Piedade et des Etablissements Cenci (renommés depuis Seguin Moreau Ronchamp), par des experts indépendants. Ils ont utilisé des hypothèses de flux futurs et de taux qui ont eu un impact direct sur les valeurs de ces actifs.

Une baisse des valeurs d'utilité se traduirait par un impact en résultat.

- Evaluation des goodwill (écarts d'acquisition)

Le Groupe soumet les goodwill à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée au § 4) Valeur recouvrable des immobilisations, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié.

- Juste valeur des dérivés et des autres instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré) a été communiquée par l'établissement émetteur.

- Evaluation des impôts différés actifs

Comme indiqué ci-avant au § 12), les actifs d'impôt différé sur les déficits reportables ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Le Groupe effectue chaque année une revue de sa capacité à absorber ses pertes fiscales reportables en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité fiscale (ou groupe fiscal) concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de cette dernière. Pour cela, les résultats fiscaux sont déterminés sur la base des budgets prévisionnels à cinq ans (de 2024 à 2029).

Le Groupe a activé les pertes fiscales reportables à hauteur des bénéfices prévisionnels de ce business plan.

- Opérations non courantes

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante du Groupe. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Ces autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants :

- le résultat des cessions d'immobilisations et dépréciations d'actifs,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les coûts inhabituels de litiges avec les tiers.

- Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

Les impacts immédiats apparaissent comme peu significatifs sur les états financiers au 31 mars 2024. Néanmoins dans le cadre de ses activités, le Groupe appréhende au mieux de ses connaissances les risques identifiés, liés au changement climatique, notamment au niveau des plans d'affaires :

- Dans la mise en place des plans d'action visant à limiter l'empreinte carbone du Groupe
- Dans le développement de produits innovants répondant aux enjeux d'une vitiviniculture saine et durable, et aux comportements futurs potentiels des consommateurs
- Dans les arbitrages en terme d'investissements opérationnels
- Dans l'évolution potentielle de coûts opérationnels, tels que les coûts de matières premières, les coûts de production, de transport qui pourraient être affectés par les tensions sur la chaîne d'approvisionnement.

B. Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2024

Société	Pays	Méthode de consolidation	Mars 2024		Mars 2023	
			% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
OENEO	France	Globale	Mère	Mère	Mère	Mère
Sabate South Africa	Afrique du Sud	Globale	100	100	100	100
Enodev Argentina S.A.	Argentine	Globale	100	100	100	100
Oeneo Australasia	Australie	Globale	100	100	100	100
Diam Closures PTY	Australie	Globale	100	100	100	100
Industrial Oeneo Sudamericana	Chili	Globale	100	100	100	100
Vivelys Chile SpA	Chili	Globale	100	100	100	100
Diam Corchos SA	Espagne	Globale	100	100	100	100
Discosaga	Espagne	Mise en équivalence	50	50	50	50
Vallegrande (ex Piedade Corchos)	Espagne	Globale	100	100	100	100
Diam Closures USA	Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau Napa Cooperage	Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Vivelys USA – Oenodev, Inc.	Etats-Unis	Globale	100	100	100	100
Diam Bouchage	France	Globale	100	100	100	100
Sambois	France	Globale	100	100	100	100
Seguin Moreau & C°	France	Globale	100	100	100	100
Boisé France	France	Globale	100	100	100	100
Diam France	France	Globale	100	100	100	100
Vivelys SAS	France	Globale	100	100	100	100
SETOP	France	Globale	100	100	100	100
Société de Transformation Argonnaise du Bois	France	Globale	100	100	100	100
Galileo	France	Globale	100	100	100	100
Hegemoak	France	Globale	100	100	100	100
DGS – Diam Global Services, S.A. (ex. Piedade SA)	Portugal	Globale	100	100	100	100
Diam Portugal (ex. Pietec)	Portugal	Globale	100	100	100	100
Tonnellerie Millet	France	Globale	100	75	100	75
Seguin Moreau Ronchamp	France	Globale	100	100	100	100

C. Variations de périmètre au 31 mars 2024

Néant.

D. Notes aux états financiers

NOTE 1 : Écarts d'acquisition

Écarts d'acquisition positifs nets - Bouchage

Au 31 mars 2024, l'écart d'acquisition net s'élève à 31 792 K€, sans variation par rapport au 31 mars 2023.

Écarts d'acquisition positifs nets - Elevage

Au 31 mars 2024, l'écart d'acquisition net comptable s'élève à 15 688 K€ contre 15 682 K€ au précédent exercice. La variation de l'écart d'acquisition s'explique par :

- un effet de change positif de 5 K€ portant sur l'écart d'acquisition constaté en US Dollar suite au rachat de Fine Northern Oak par Seguin Moreau Napa Cooperage ;

Test de dépréciation

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe. Ces UGT sont ensuite regroupées au sein des deux secteurs opérationnels, à savoir Bouchage et Elevage tels que défini par la norme IFRS 8.

L'écart d'acquisition du groupe Piedade a été affecté aux différentes UGT du secteur opérationnel Bouchage soit l'UGT Bouchons techniques et Bouchons Diam (UGT historique du secteur Bouchage en raison des synergies apportées par ce regroupement).

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base des valeurs d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les business plans à cinq ans, validés par le Conseil d'administration du 26 mars 2024. Au-delà, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir des taux de croissance estimés.

Les flux de trésorerie futurs servant de base au calcul de la valeur recouvrable ont fait l'objet d'hypothèses spécifiques visant à prendre en compte l'impact estimé du contexte macro-économique actuel et du changement climatique.

Au 31 mars 2024, et après une année atypique notamment marquée par de fortes corrections de stocks dans la chaîne logistique mondiale, sur fond de ralentissement de la consommation mondiale de vin, ces hypothèses incluent :

- Une reprise de la croissance à partir de 2024-2025 en Bouchage, guidée par la stratégie de valeur et de montée en gamme, lui permettant de dépasser à terme les objectifs du plan d'affaires pré-Covid 19
- Une temporisation de l'activité Elevage sur les deux premières années du plan, puis une reprise de la croissance, reposant notamment sur l'innovation, à partir de 2026, pour revenir aux niveaux cibles du plan d'affaires pré-Covid 19
- Un taux de croissance à l'infini utilisé dans le calcul de la valeur terminale de 1,7% pour les deux divisions
- Et une estimation des impacts du changement climatique qui, bien que restant difficilement prévisibles pour le Groupe, repose entre autres sur des plans d'action visant à limiter l'empreinte carbone dans le cadre des objectifs RSE du Groupe, des coûts d'intrants (matières premières,

assurances...) impactés par le réchauffement climatique, des dépenses de R&D accrues et répondant aux enjeux d'une vitiviniculture saine et durable.

Le taux d'actualisation est de 8,6% pour le secteur opérationnel Bouchage et 8,4% pour le secteur opérationnel Elevage, contre respectivement 8,8% et 8,5% au 31 mars 2023. Les tests menés sur les deux secteurs opérationnels (groupes d'UGT) ne font pas ressortir de perte de valeur, aucune dépréciation n'a donc été constatée. Par ailleurs, concernant le secteur opérationnel Bouchage, il convient de rappeler que, préalablement à l'acquisition du groupe Piedade, les écarts d'acquisition étaient intégralement dépréciés depuis 2004.

Analyse de sensibilité :

Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT des secteurs Elevage et Bouchage en faisant varier les hypothèses clés suivantes :

- taux d'Ebit minoré de 1 % (Ebit : résultat avant charges financières et impôts)
- taux d'actualisation majoré de 1 point à 9,6% et 9,4%
- taux de croissance minoré de 0,7 point à 1%

L'utilisation d'un taux d'actualisation de 9,6% (Bouchage) et de 9,4% (Elevage), au lieu de 8,6% et 8,4% respectivement, ou d'un taux d'Ebit minoré de 1%, ou d'un taux de croissance à l'infini minoré de 0,7 point, ne conduirait pas le Groupe à déprécier les écarts d'acquisition relatifs à ces secteurs opérationnels.

La dégradation simultanée de ces trois variables, ne conduirait également pas le Groupe à déprécier ces écarts d'acquisition.

NOTE 2 : Immobilisations et amortissements

2.1. Détail de l'actif immobilisé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/03/2024		31/03/2023	
		Brut	Amortissement Provision	Net	Net
Frais de développement (3)		2 154	(1 374)	780	775
Brevets et droits similaires (2)		17 120	(12 309)	4 811	1 245
Autres immobilisations incorporelles		4 510	(2 661)	1 849	1 424
Immobilisations incorporelles en cours		710	-	710	4 954
Total des immobilisations incorporelles		24 494	(16 344)	8 150	8 398
Terrains		9 283	(163)	9 120	8 893
Constructions		85 890	(47 003)	38 887	39 523
Inst. Techniques, mat. et outillage		220 417	(144 924)	75 493	75 762
Matériel de transport		3 343	(2 426)	917	962
Mob. Matériel de bureau et informatique		5 839	(4 194)	1 645	957
Autres immobilisations corporelles		9 832	(6 754)	3 078	3 273
Immobilisations corporelles en cours (1)		15 059	-	15 059	14 200
Avances et acomptes sur immobilisations		68	-	68	14
Total des immobilisations corporelles		349 731	(205 464)	144 267	143 584
Titres mis en équivalence		375	-	375	359
Autres actifs financiers		2 955	-	2 955	3 384
Total immobilisations financières		3 330	-	3 330	3 743
Total des actifs immobilisés		377 555	(221 808)	155 747	155 725

(1) Correspondent principalement aux matériels de production de bouchage et d'élevage (acquis dans le cadre de l'amélioration des outils de production) dans nos sites français, américains, espagnols et portugais.

(2) Comprend notamment une dépréciation de 1,6M€ constatée sur le développement d'un système d'information interne au Groupe.

(3) A ce titre, les frais de R&D comptabilisés en charge au titre de l'exercice du 31/03/2024 s'élèvent à 3,5 M€. Ils s'élevaient à 3,8 M€ lors de l'exercice clôturé le 31/03/2023.

Aucun montant reçu au titre du Crédit Impôt Recherche n'est comptabilisé en déduction de la valeur des actifs.

2.2. Variation des actifs immobilisés

<i>En milliers d'euros</i>	Immobilisations - Valeurs nettes			Total
	Incorporelles	Corporelles	Financières	
Valeur au 31 Mars 2023	8 398	143 584	3 743	155 725
Augmentations - en valeur brute (1)	2 553	16 423	53	19 029
Résultats des sociétés mises en équivalence	-	-	16	16
Cessions - en valeur nette	(5)	(138)	(8)	(151)
Dotations aux amortissements et provisions	(3 126)	(17 648)	-	(20 774)
Reprises de provisions	114	-	1	115
Reclassements	211	(278)	-	(67)
Variations de change	1	(1)	-	-
Variation non-cash IFRS 16 (2)	4	2 324	-	2 328
Variation de juste valeur	-	-	(475)	(475)

Valeur au 31 Mars 2024	8 150	144 267	3 330	155 747
-------------------------------	--------------	----------------	--------------	----------------

- (1) Ces montants incluent notamment i) des immobilisations incorporelles pour 2,5 M€ relatifs à des systèmes d'information destinés au Groupe, et ii) du matériel et des installations industriels de l'activité Bouchage à hauteur de 10,0 M€, et de l'activité Elevage à hauteur de 3,5 M€.
- (2) Ce poste comprend les droits d'utilisation sur les nouveaux contrats de la période.

Les droits d'utilisation sont comptabilisés au poste « immobilisations corporelles ». Les amortissements de la période sont de 2,5 M€, présentés sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions », portant la valeur nette des droits d'utilisation à 4,5 M€ au 31 mars 2024.

2.3. Variation des titres de participation non consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024		Mars 2023	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Belbo Sugheri	1 075	-	1 075	1 075
S.A O.R.E.C.O (Organisation Economique du Cognac)	103	-	103	103
AGV	4	-	4	4
Bloomfield Robotics	1 350	-	1 350	1 350
Total des titres de participation au 31 Mars 2024	2 532	-	2 532	2 532

NOTE 3 : Autres actifs courants

3.1. Autres actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Prêts, cautionnements	85	80
Charges constatées d'avance	1 935	1 981
Total des autres actifs courants	2 020	2 061

NOTE 4 : Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

La ventilation de l'impôt (exigible et différé) au compte de résultat est présentée en note 19.

4.1 Variation des impôts différés actif et passif

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2023	Résultat	Variation de change	OCI	Mars 2024
Marge interne sur stock	1 475	(77)			1 398
Autres différences temporelles	1 037	(690)	(3)		347
Frais d'acquisition de titres	75				75
Retraites	378	(36)		(7)	334
Provisions réglementées	(4 194)	297			(3 897)
Contrats de location simple et contrats de location financement (1)	(2 648)	364			(2 284)
Activation des reports déficitaires (2)	3 835	(582)			3 253
IAS 16 - Immobilisations corporelles	(1 193)	118			(1 074)
IAS 38 - Immobilisations incorporelles	(207)	24			(183)
IAS 39 - Instruments financiers	(123)			123	(0)
IFRS 9 - Instruments financiers	6				6
Financement Long Terme	-	5	(5)		-
Total des impôts différés Nets	(1 559)	(577)	(8)	115	(2 024)
Dont :					
Impôts différés actif	2 643	(212)	(3)	(7)	2 476
Impôts différés passif	(4 202)	(361)	(5)	123	(4 500)

- (1) Les impôts différés constatés ont principalement pour base les contrats de location financement dont les actifs ont une durée d'amortissement supérieure à la durée de remboursement de la dette. Au 31 mars 2024, les dettes de location-financement sont complètement remboursées.
- (2) Conformément aux principes comptables appliqués par le Groupe et mentionnés précédemment, les activations et reprises d'impôts différés actifs sur l'exercice s'élèvent à (582) K€ et se répartissent principalement ainsi :
- ✓ (114) K€ ont été consommés chez DGS – Diam Global Services (ex. Piedade)
 - ✓ (449) K€ ont été consommés chez Diam Portugal (ex. Pietec)
 - ✓ (19) K€ ont été consommés chez Tonnellerie Millet

Le Groupe dispose, à la clôture du 31 mars 2024, de déficits fiscaux reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés ayant généré ces déficits. Ils se composent principalement de 4,4 M€ de déficits en France, ainsi que de 10,1 M€ au Portugal. Ces derniers ont fait l'objet d'une activation à 100%.

Le Groupe dispose également de déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'activation. Ils se composent principalement de 10,2MAUD (soit 6,1M€) de déficit en Australie. L'impôt différé actif sur ces déficits aurait été de 3,06MAUD (soit 1,84M€).

4.2 Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	28 864	41 159
Impôt sur les résultats	(8 749)	(10 190)
Résultat des sociétés mises en équivalence	16	79
Résultat avant impôt des activités poursuivies	37 597	51 271
Taux d'impôt	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	9 709	13 241
Charges non déductibles et produits non imposables	(122)	(105)
Différences de taux sur sociétés étrangères	(199)	(226)
Différences de taux sur sociétés françaises	32	31
Différences de taux sur opérations taxées à taux réduit	(555)	(1 670)
Déficits non activés (1)	131	339
Utilisation de déficits non activés	(105)	-
Activation de déficits antérieurement non reconnus	-	(1 631)
Crédit d'impôts	(475)	(322)
CVAE	(1)	608
Autres	334	(73)
CHARGE D'IMPÔT REEL	8 749	10 190
Taux d'impôt effectif	23,27%	19,88%

(1) Les déficits générés en Australie, Etats-Unis et Argentine respectivement par les filiales Oeneo Australasia, Vivelys USA et Enodev Argentina ne font pas l'objet d'une activation.

Il existe une convention d'intégration fiscale entre OENEO et les sociétés suivantes : Seguin Moreau & C°, Sambois, S.T.A.B., Seguin Moreau Ronchamp, Diam Bouchage, Diam France, Boisé France, Vivelys, Setop et Hegemoak.

Chaque société filiale constate son impôt comme si elle était imposée seule. Les économies d'impôts réalisées par le groupe à raison de l'intégration fiscale et liées aux déficits et aux moins-values sont comptabilisées et conservées dans la société Oeneo.

En contrepartie, la filiale bénéficiera de ses déficits reportables l'exercice où elle redeviendra bénéficiaire et la société OENEO supportera alors la charge d'impôt à concurrence du montant des déficits ou moins-values précédemment transférés.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale de la filiale, aucune indemnisation ne sera accordée par la société OENEO à sa filiale au titre de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aurait été la cause. En particulier, les déficits fiscaux subis pendant l'intégration fiscale et non utilisés par la filiale restent acquis à la société OENEO en sa qualité de société tête de Groupe.

NOTE 5 : Stocks et en-cours

<i>En milliers d'euros</i>	Matières premières	En-cours	Produits finis et marchandises	Total
Valeurs nettes au 31 Mars 2022	84 699	14 478	35 959	135 136
Variations de l'exercice	27 326	(2 830)	5 034	29 530
Dot. / Rep. aux provisions	(256)	82	231	57
Solde net à la clôture	111 769	11 730	41 224	164 723
Valeurs brutes	112 691	12 421	41 899	167 011
Provisions	(922)	(691)	(675)	(2 288)
Valeurs nettes au 31 Mars 2023	111 769	11 730	41 224	164 723
Variations de l'exercice	2 330	(722)	(4 081)	(2 473)
Dot. / Rep. aux provisions	558	194	11	763
Solde net à la clôture	114 657	11 202	37 154	163 013
Valeurs brutes	115 021	11 699	37 818	164 538
Provisions	(364)	(497)	(664)	(1 525)
Valeurs nettes au 31 Mars 2024	114 657	11 202	37 154	163 013

La légère baisse des stocks sur l'exercice est le reflet de :

- Une forte diminution des stocks sur la division Bouchage qui s'explique par une baisse des volumes de matières premières obtenue grâce à l'optimisation des fréquences d'approvisionnement et la révision des taux de couverture dans un contexte d'atténuation de la pression sur le marché de ces matières premières ;
- Et une augmentation notable des stocks sur la division Elevage qui résulte tant d'un fort effet prix, particulièrement sensible en France, que d'un effet volume aussi bien en France qu'aux Etats-Unis lié à la reconstitution des stocks et à l'anticipation du risque de poursuite des hausses de prix.

NOTE 6 : Clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Fournisseurs débiteurs	5 010	5 182
Clients et comptes rattachés	78 671	74 795
Créances sociales et fiscales	4 029	7 454
Autres créances	1 761	2 097
Provisions	(1 465)	(1 465)
Total des clients et autres débiteurs	88 006	88 063

L'augmentation des encours clients s'explique par la reprise de la croissance des ventes sur l'Amérique latine au 4eme trimestre de l'exercice, combinée à un allongement des délais de règlements imposé par le gouvernement argentin, mais néanmoins sécurisés par le système des Bopréals mis en place depuis décembre 2023.

Créances non réglées

	Valeur au bilan	Dont actifs financiers non échus et non dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers échus à la date de clôture		
			< 1 mois	1-3 mois	Au-delà de 3 mois
<i>En milliers d'euros</i>					
Créances clients	74 795	60 795	3 777	2 005	8 218
Provisions créances clients	(1 416)				(1 416)
Total au 31 Mars 2023	73 379	60 795	3 777	2 005	6 802

	Valeur au bilan	Dont actifs financiers non échus et non dépréciés à la date de clôture	Dont actifs financiers échus à la date de clôture		
			< 1 mois	1-3 mois	Au-delà de 3 mois
<i>En milliers d'euros</i>					
Créances clients	78 671	67 891	4 508	3 008	3 264
Provisions créances clients	(1 442)		(8)	(7)	(1 427)
Total au 31 Mars 2024	77 229	67 891	4 500	3 001	1 837

NOTE 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette est détaillée dans la note 21 – Détail de la trésorerie nette et de l'endettement financier.

La trésorerie active s'élève à 40 370 K€ au 31 mars 2024.

NOTE 8 : Capital apporté

8.1 Composition du capital apporté

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale de l'action	Montant du capital apporté	Valeur de la prime d'émission	Total
Au 31 Mars 2022	65 052 474	1	65 052	35 648	100 701
Au 31 Mars 2023	65 052 474	1	65 052	35 648	100 701
Au 31 Mars 2024	65 052 474	1	65 052	35 648	100 701

Le capital apporté n'a pas évolué au cours des trois dernières années.

8.2 Attribution gratuite d'actions

Plan n°20 du 22 juin 2021

Des actions ont été attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs (13 500 actions). L'attribution des actions sera définitive au terme d'une période de trois ans, soit le 22 juin 2024.

La juste valeur, à échéance, du plan n°20 mis en place en 2021 ressort à 44 K€ contre 46 K€ au 31 mars 2023. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2024, l'impact net constaté au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres s'élève à 13 K€.

Plan n°21 du 14 juin 2022

Des actions ont été attribuées gratuitement à un cadre dirigeant (5 000 actions). L'attribution des actions sera définitive au terme d'une période de trois ans, soit le 14 juin 2025.

La juste valeur, à échéance, du plan n°21 mis en place en 2022 ressort à 68 K€ contre 67 K€ au 31 mars 2023. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2024, une charge nette de (23) K€ est constatée au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n°22 du 27 juillet 2022

Des actions ont été attribuées gratuitement aux cadres dirigeants et collaborateurs (406 400 actions). L'attribution des actions, soumise à conditions de performance, sera définitive aux termes d'une période de trois ans, soit le 27 juillet 2025.

La juste valeur, à échéance, du plan n°22 mis en place en 2022 ressort à 568 K€ contre 3763 K€ au 31 mars 2023. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2024, un produit net de 531 K€ est constaté au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Plan n°23 du 27 juillet 2022

Des actions ont été attribuées gratuitement aux cadres dirigeants (632 500 actions). L'attribution des actions, soumise à conditions de performance et de sur-performance, sera définitive aux termes d'une période de trois ans, soit le 27 juillet 2025.

La juste valeur, à échéance, du plan n°23 mis en place en 2022 ressort à 462 K€ contre 3052 K€ au 31 mars 2023. Compte tenu des hypothèses retenues au 31 mars 2024, un produit net de 430 K€ est constaté au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres.

Les variations de juste valeur (hors forfait social) des plans 20 à 23 ont un impact de + 925 K€ sur le résultat de la période et de (925) K€ sur les réserves consolidées (Cf 3. Tableau de variations des capitaux propres consolidés).

	Actions attribuées gratuitement (unité)
Au 31 Mars 2022	599 801
Attribuées	1 043 900
Distribuées	(593 675)
Caduques	(7 079)
Autres (2)	(502 701)
Au 31 Mars 2023	540 247
Caduques (1)	(11 383)
Autres (2)	(442 101)
Au 31 Mars 2024	86 764

(1) Correspond à l'impact des départs et renoncement de droits

(2) Correspond à l'impact des révisions des conditions de performance hors marché

Au 31 mars 2024, le nombre potentiel d'actions attribuées gratuitement serait de 1 033 700 si l'atteinte des objectifs de performance et de sur-performance était retenue.

NOTE 9 : Réserves et report à nouveau

<i>En milliers d'euros</i>	Réserve légale	Réserve de consolidation Groupe	Réserve de conversion Groupe	Total part du Groupe
Solde au 31 Mars 2022	6 209	192 412	2 219	200 840
Ecarts de conversion	-	-	(339)	(339)
Ecarts actuariels net d'impôt	-	281	-	281
Autres instruments financiers	-	242	-	242
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	6 209	192 935	1 880	201 024
Affectation de résultat	-	37 148	-	37 148
Dividendes	-	(38 887)	-	(38 887)
Titres d'autocontrôle et paiements en action	-	2 290	-	2 290
Solde au 31 Mars 2023	6 209	193 019	1 880	201 108
Ecarts de conversion	-	-	(440)	(440)
Ecarts actuariels net d'impôt	-	13	-	13
Autres instruments financiers	-	(353)	-	(353)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	6 209	192 679	1 440	200 328
Affectation de résultat	-	41 165	-	41 165
Dividendes	-	(45 283)	-	(45 283)
Titres d'autocontrôle et paiements en action	-	(10 869)	-	(10 869)
Solde au 31 Mars 2024	6 209	177 689	1 440	185 338

NOTE 10 : Emprunts et dettes financières

10.1 Ventilation des emprunts et dettes financières selon la nature du financement

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Dettes bancaires > 1 an (a)	85 634	43 030
Contrats de location simple (b)	2 842	3 004
Autres dettes financières (d)	527	831
Emprunts et dettes financières - Non Courant	89 003	46 865
Dettes bancaires < 1 an (a)	10 241	9 518
Contrats de location-financement	-	(1)
Contrats de location simple (b)	1 850	1 939
Autres dettes financières (d)	1 373	198
Concours bancaires < 1 an (e)	2 141	1 599
Emprunts et dettes financières - Courant	15 605	13 253
Total des emprunts et dettes financières	104 608	60 118

Ils se décomposent en :

a) Dettes bancaires

Le groupe dispose de 95,9 M€ d'emprunts auprès d'établissements bancaires répartis comme suit :

- 1,8 M€ au titre du financement des investissements en Espagne (**), débloqués en octobre 2019 pour 15,0 M€ ;
- 91,6 M€ au titre du financement syndiqué mis en place fin mars 2020 (*) ;
- 0,5 M€ au titre de financement locaux au Portugal.
- 2,0 M€ concerne la ligne court terme de la filiale Seguin Moreau Napa Cooperage (***) .

Au 31 mars 2024, les covenants bancaires auxquels le Groupe est soumis sont relatifs à :

- la dette syndiquée OENEO (*), mise en place au 31 mars 2020. Les covenants relatifs à cette dette syndiquée sont calculés une fois par an et impactent les niveaux de marge applicable sur la dette pour l'année suivante,
- et la ligne court terme aux Etats Unis (***) : ceux-ci sont respectés au 31 mars 2024.

Notes :

(*) En France, le Groupe dispose, dans le cadre du refinancement de sa dette syndiquée, d'une enveloppe de 92 M€ au total qui se décompose de la façon suivante :

- Tranche A2 : 12 M€ remboursable annuellement à échéance décembre 2025
- Tranche B2 : 30,0 M€ remboursable in fine à échéance décembre 2026
- Revolving Crédit Facility d'un maximum de 50,0 M€, tiré en EUR et à échéance du 09 décembre 2025.

En Espagne (**), un crédit bancaire à taux fixe, d'un montant initial de 15,0 M€, a été mis en place en octobre 2019, remboursable mensuellement jusqu'en septembre 2024.

b) Contrats de location simple

Suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 – Contrats de location, il a été reconnu une dette issue des contrats de location simple, portant principalement sur des locaux occupés et des équipements utilisés par le Groupe, à hauteur de 6,2 M€ au 1er avril 2020. A fin mars 2024, cette dette s'établit à 4,7 M€.

c) Instruments financiers

Une option CAP chez OENEO avait été mise en place et a pris fin le 9 septembre 2023. Au 31 mars 2024, il n'y a plus d'option.

d) Autres dettes financières

Au 31 mars 2024, les autres dettes financières représentent 1,9 M€ et sont essentiellement composées d'une dette concernant l'intégration des sociétés du groupe PIEDADE, pour 0,7 M€ auprès IAPMEI (Agence portugaise pour la compétitivité et l'innovation), ainsi que des intérêts courus pour un montant de 1,2 M€.

e) Concours bancaires courants

Au 31 mars 2024, les concours bancaires représentent un montant de tirage de crédit spot au Portugal pour un total de 1,7 M€ et 0,4 M€ de découvert sur diverses filiales.

Note :

Au 31 mars 2024, le Groupe dispose en Espagne de deux lignes non utilisées :

- Une ligne d'affacturage du poste clients, pour un montant total de 7,5 M€ au taux de EURIBOR 1 mois plus marge
- Et une ligne d'escompte (ou reverse factoring) négociée à hauteur de 18,0 M€.

10.2 Echancier des dettes financières

L'échéancier des dettes financières inscrites au bilan est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Dettes à moins d'un an	15 605	13 253
Dettes de 1 à 5 ans	89 003	46 790
Dettes à plus de cinq ans	-	75
Total des emprunts et dettes financières	104 608	60 118

L'échéancier ci-dessus est présenté selon les valeurs bilancielle des dettes, le différentiel avec les valeurs brutes n'est pas significatif.

10.3 Répartition par nature de taux

La répartition par nature de taux des emprunts et dettes financières est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024		
	Zone euro	Autres	Total
Taux fixe	4 009	1 692	5 701
Taux variable	96 928	1 979	98 907
Total par taux	100 937	3 671	104 608

La position nette de la dette à taux variable est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Niveau de dette à taux variable MLT	85 634	43 182
Niveau de dette à taux variable CT	13 273	10 997
Total dettes à taux variable	98 907	54 179
couverture CAP	-	(32 000)
Position nette après gestion	98 907	22 179

10.4 Répartition par devise

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
EUR	100 937	57 976
USD	3 585	2 072
AUD	-	13
Autres	86	57
Total	104 608	60 118

NOTE 11 : Engagements envers le personnel

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Provisions pour engagements de retraite	2 233	2 268
Provisions pour médailles du travail	145	132
Total des engagements envers le personnel	2 378	2 400

Les engagements des sociétés françaises du groupe OENEO en matière de retraite sont provisionnés sur la base de la méthode des coûts au prorata de l'ancienneté. Le Groupe calcule la provision en tenant compte de la rotation des effectifs, de l'espérance de vie, de l'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Les autres critères retenus pour le calcul sont :

- Taux annuel de revalorisation des salaires : 2,0% Cadres et 3,0% Non-Cadres
- Taux d'actualisation IBOXX Corporates AA : 3,55% (incluant l'érosion monétaire)
- Age de départ à la retraite : entre 65 et 67 ans

- Modalités de départ volontaire en retraite : 100%
- Taux de mortalité réglementaire prescrite par le Code des assurances : INSEE 2024.

L'impact en compte de résultat sur l'exercice des engagements envers le personnel s'élève à 125K€.

L'impact en réserves sur l'exercice des écarts actuariels (application de la norme IAS 19 Révisé) des engagements de retraites envers le personnel s'élève à (20) K€ avant impôts.

Par ailleurs la provision pour retraite au titre du coût de départ des fondateurs de la filiale Diam Portugal s'élève à 1 013 K€.

Le tableau suivant présente une étude de sensibilité pour le régime d'indemnités de fin de carrière au taux d'actualisation sur la dette actuarielle des entités françaises.

En milliers d'euros	Mars 2024
Impact de la variation du taux sur la dette actuarielle	
Diminution de 0,20%	33
Augmentation de 0,20%	(32)

La récente réforme des retraites, réalisée en France, n'a pas eu d'incidence sur le montant de l'engagement retraite.

NOTE 12 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	Note	Mars 2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Mars 2024
Risques divers		-	27			27
Total des provisions non courantes		-	27	-	-	27
Litiges	[a]	425	740	(56)	(85)	1 024
Restructurations		24		(16)		8
Risques fiscaux		22		(22)		-
Risques divers		4			(4)	-
Total des provisions courantes		475	740	(94)	(89)	1 031

Note (a) : Le Groupe provisionne de manière systématique tout litige avec un tiers dès lors que celui-ci est d'ordre légal ou contractuel (responsabilité civile pour les dommages causés à autrui ou non-satisfaction d'une obligation contractuelle antérieure à la date de clôture, même si ces dommages sont découverts postérieurement à cette date de clôture). Les litiges, en particulier ceux relatifs aux clients, font l'objet d'une procédure qui permet leur identification et leur suivi individualisé.

Les provisions constituées comprennent tout d'abord les indemnités éventuelles ou les coûts de réparation du préjudice subis par les clients, pour les montants que le Groupe estime pouvoir avoir à supporter in fine suite à une transaction ou à un jugement, et en prenant en compte l'évolution des taux de change. Elles comprennent également les contentieux envers le personnel et les frais annexes qui pourraient être engagés : honoraires d'avocats ou d'experts, frais de

procédure. Pour chaque litige, le Groupe prend en compte la prise en charge possible des litiges par son assureur. Le niveau des provisions est réajusté en fonction des dernières informations disponibles à chaque clôture.

Au 31 mars 2024, les dotations aux provisions litiges concernent majoritairement la division Elevage.

NOTE 13 : Autres passifs courants et non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Produits constatés d'avance (1)	9 133	9 811
Total des autres passifs non courants	9 133	9 811
Produits constatés d'avance (1)	1 172	688
Dettes d'impôt	2 528	1 466
Total des autres passifs courants	3 700	2 154

(1) Le poste « produits constatés d'avance » est constitué essentiellement de subventions d'investissement comptabilisées par Diam Corchos et Diam France, à hauteur de 9 M€.

NOTE 14 : Chiffres d'affaires

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023	Variation
France	90 925	100 000	(9 075)
Export	214 803	248 239	(33 436)
Total du chiffre d'affaires	305 728	348 239	(42 511)

NOTE 15 : Charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Locations et charges locatives	(1 260)	(1 138)
Rémunération d'intermédiaires & honoraires	(8 920)	(9 240)
Autres charges externes (dont énergie)	(7 143)	(12 657)
Sous-traitance générale et personnel extérieur	(8 101)	(11 366)
Entretien et réparations	(9 648)	(10 534)
Primes d'assurance	(3 055)	(2 666)
Etudes et recherches, divers documentation	(1 314)	(1 022)
Publicité, publication, relations publiques	(2 167)	(2 040)
Transport de biens et de marchandises	(7 916)	(12 512)
Déplacements, missions et réceptions	(2 381)	(2 359)
Frais postaux et de télécommunications	(636)	(647)
Services bancaires et assimilés	(342)	(325)
Total des charges externes	(52 883)	(66 505)

La diminution des charges externes s'explique par la baisse de l'activité sur la division Bouchage, incluant notamment la réduction des coûts d'électricité en Espagne.

NOTE 16 : Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Salaires et traitements (1)	(40 983)	(45 448)
Charges sociales	(16 815)	(16 080)
Participations des salariés	(1 788)	(1 758)
Provisions engagements de retraites	112	(232)
Total des charges de personnel	(59 473)	(63 518)

(1) . Au 31 mars 2024, ce montant inclut un produit IFRS 2 de 0,9M€, contre une charge de (2,3M€) (hors forfait social) au 31 mars 2023.

Effectif moyen :

	Mars 2024	Mars 2023	Variation	
			en nombre	en %
Effectif moyen	1 196	1 217	(21)	-1,7%

NOTE 17 : Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Litiges (1)	-	433
Restructurations (2)	-	(843)
Plus et moins-values sur cession d'immobilisations (4)	530	376
Dépréciation d'actifs (3)	(1 583)	(2 000)
Autres (5)	1	(412)
Total des autres produits et charges opérationnels non courants	(1 052)	(2 446)

(1) Intègre, en 2023, des provisions pour litiges avec des tiers ainsi qu'une reprise de provision non utilisée.

(2) En 2023, inclut principalement les coûts de restructuration de la division Elevage, ainsi que des coûts de départ dans la division Bouchage.

(3) Correspond à la dépréciation d'un actif incorporel au niveau de la société Oeneo en 2024 et à la dépréciation d'un actif incorporel de la division Bouchage en 2023.

(4) Inclut principalement un produit d'assurance consécutif à un sinistre sur un site de production (Elevage).

(5) Concerne principalement des mises au rebut d'immobilisations en 2023.

Les variations des provisions pour risques et charges sont détaillées en note 12.

NOTE 18 : Coût de l'endettement et Autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net est passé de 1,8M€ au 31 mars 2023 à 4,2M€ au 31 mars 2024 en raison :

- De l'augmentation des taux d'intérêts bancaire, l'Euribor étant resté négatif jusqu'en aout 2022 mais atteignant 3,86% au 31 mars 2024
- Du tirage du RCF de 50M€ en octobre 2023

Autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Résultat net / actifs financ. (hors équiv. de trésorerie)	-	(1)
Provisions risques et charges financiers	(102)	(26)
Provisions sur actifs financiers	(5)	(1)
VNC sur titres cédés	-	(3)
Prod. Nets / cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	-	24
Autres charges financières nettes	(70)	(77)
Autres produits financiers nets (1)	847	664
Total des autres produits et charges financiers hors change	670	580
Gains de change	372	719
Pertes de change	(974)	(468)
Résultat des opérations de change (2)	(602)	251
Total des autres produits et charges financiers	68	831

(1) Au 31 mars 2024, ces opérations incluent des dividendes reçus de participations minoritaires, le produit d'un CAP de taux sur le crédit syndiqué ainsi que le produit d'un dépôt à terme (DAT).

(2) Au 31 mars 2024, ces opérations incluent des pertes de change provenant principalement des filiales en Amérique du Sud (peso chilien).

NOTE 19 : Ventilation de l'impôt au compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Impôt exigible (1)	(8 172)	(9 845)
Impôt différé	(577)	(345)
Total des impôts sur le résultat	(8 749)	(10 190)

(1) Dont (1) K€ relatifs à la CVAE au 31 mars 2024 contre (605) K€ au 31 mars 2023.

Etant consolidé dans un Groupe soumis à la règle de l'impôt minimum mondial (Règle du Pilier 2), le Groupe n'anticipe pas d'impact lié à cette réforme sur sa charge d'impôt.

NOTE 20 : Résultats par action

20.1 Instruments dilutifs

Au 31 mars 2024, le nombre de titres pouvant donner accès au capital est le suivant :

	Nombre de titres	Ouvrant droit à nombre de titres
Actions *	64 052 820	64 052 820
Actions attribuées gratuitement	86 764	86 764
Total	64 139 584	64 139 584

* Le nombre d'actions indiqué ne tient pas compte des actions d'autocontrôle.

20.2 Résultat par action

Le niveau de résultat pris en compte est celui revenant à l'entreprise consolidante à savoir le Résultat net – part du Groupe. Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé - Part du groupe	28 850	41 164
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	64 429 780	64 507 430
Résultat de base par action de l'ensemble consolidé (€ par action)	0,45	0,64

20.3 Résultat dilué par action

Le niveau de résultat pris en compte est le Résultat net – part du Groupe. Le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Les instruments dilutifs sont les instruments qui donnent droit à un accès différé au capital de la société consolidante et dont l'émission future éventuelle en actions ordinaires se traduit par une diminution du bénéfice par action.

Pour le calcul, sont retenus l'ensemble des instruments dilutifs émis par la société consolidante, quel que soit leur terme.

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Résultat net de l'ensemble consolidé - Part du groupe	28 850	41 164
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	64 742 255	65 078 505
Résultat dilué par action de l'ensemble consolidé (€ par action)	0,45	0,63

NOTE 21 : Détail de la trésorerie nette et de l'endettement financier

21.1 Détail de la trésorerie nette

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Mars 2024	Mars 2023
Comptes bancaires		16 370	30 286
Sous-total Disponibilités		16 370	30 286
Valeurs mobilières de placement - brut		24 000	-
Rubriques actives de trésorerie	7	40 370	30 286
Concours bancaires et intérêts courus liés		(2 141)	(1 599)
Rubriques passives de trésorerie	10	(2 141)	(1 599)
Trésorerie nette		38 229	28 687

21.2 Détail de l'endettement financier net

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Mars 2024	Mars 2023
Dettes bancaires		(95 875)	(52 548)
Concours bancaires		(2 141)	(1 599)
Contrats de location simple		(4 692)	(4 943)
Contrats de location-financement		-	1
Autres dettes financières		(1 900)	(1 030)
Dettes financières brutes	10	(104 608)	(60 118)
Disponibilités et équivalents de trésorerie		40 370	30 286
Actifs financiers	7	40 370	30 286
Endettement financier net		(64 238)	(29 832)

NOTE 22 : Information sectorielle

Les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le management du Groupe OENEO a identifié trois segments opérationnels :

- La division « Elevage » qui regroupe les activités destinées à l'élevage de vins,
- La division « Bouchage » qui regroupe les activités de bouchage de vins,
- les autres activités (facturations de la société Oeneo).

Le principal décideur opérationnel de la Société au sens de l'IFRS 8 est le Directeur Général.

Secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Résultat / Bilan Mars 2024					Résultat / Bilan Mars 2023				
	E	B	H	I	TOTAL	E	B	H	I	TOTAL
Chiffre d'affaires (1)	94 165	211 565	(2)	-	305 728	103 693	244 546	-	-	348 239
Résultat opérationnel courant	8 763	36 125	(2 081)	-	42 807	12 016	45 199	(2 579)	-	54 636
Total Actif	201 276	278 406	149 983	(127 925)	501 740	194 847	291 886	182 078	(176 815)	491 996
Acq. immos corp.	4 603	11 817	4	-	16 424	7 010	13 407	-	-	20 417
Acq. immos incorp.	676	1 252	623	-	2 551	445	220	928	-	1 593
Dotations aux amort. et provisions	(4 991)	(13 419)	(2 186)	-	(20 596)	(4 812)	(13 882)	(215)	-	(18 909)
Capitaux employés	158 676	218 712	1 811	-	379 199	149 096	222 503	1 264	-	372 864
ROCA (Retour / CA)	9%	17%	-	-	14%	12%	18%	-	-	16%
ROCE (Retour / Capitaux employés)	6%	17%	-	-	11%	8%	20%	-	-	15%
Total Passif hors capitaux propres	81 364	119 663	113 580	(127 827)	186 780	102 396	163 065	68 452	(184 948)	148 965

E: Elevage B: Bouchage H: Holding (*) I: Elimination Inter-secteur

(*) Afin de ne faire supporter par les divisions opérationnelles que leurs charges propres, le coût du financement lié à la situation financière d'OENEO et les charges liées au fonctionnement d'un holding coté ont été conservés au niveau de la société Oeneo.

(1) Au 31 mars 2024, le Groupe Oeneo réalise 40% de son activité via distributeurs et 60% auprès de clients directs. Le 1er client distributeur représente 12,2% du chiffres d'affaires consolidé (vs 11,9% sur l'exercice passé) et le 1er client direct représente 2,8% du chiffres d'affaires consolidé (vs 2,5% sur l'exercice passé). Les 10 premiers clients (tous réseaux) représentent 33,8% du CA, contre 32% au 31 mars 2023. Les trois premiers clients du Groupe sont des distributeurs, et les 10 premiers clients directs représentent 10,5% du CA consolidé.

Zones géographiques

Les postes ci-dessous sont ventilés : pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle, pour les investissements et les actifs par pays d'implantation des sociétés consolidées.

Conformément à la norme IFRS 8, les actifs non courants à présenter par zone géographique sont les actifs non courants autres que les instruments financiers et les actifs d'impôts différés et les excédents versés sur engagements de retraite.

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	Mars 2024	Mars 2023
France	90 925	100 000
Europe (1)	120 780	135 826
Amérique (2)	72 238	87 324
Océanie	4 949	6 079
Reste du monde	16 836	19 010
Total chiffre d'affaires	305 728	348 239

(1) Dont 29M€ et 42M€ de CA réalisé respectivement en Espagne et Italie représentant 59% du CA en Europe au 31 mars 2024. Au 31 mars 2023, le CA était de 32M€ et 48M€ pour l'Espagne et l'Italie représentant 58% du CA en Europe.

(2) Dont 46M€ de CA réalisé aux Etats-Unis représentant 64% du CA en Amérique au 31 mars 2024. Au 31 mars 2023, le CA était de 55M€ représentant 63% du CA en Amérique.

Ventilation des actifs par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
France	356 871	340 271
Europe	90 248	102 212
Amérique	51 868	46 682
Océanie	2 746	2 822
Reste du monde	8	9
Total actif	501 741	491 996

Ventilation des actifs non courants hors impôts et financiers par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
France	84 989	86 698
Europe	102 287	100 292
Amérique	12 029	11 855
Océanie	592	613
Total actifs non courants hors impôts et financiers	199 897	199 458

NOTE 23 : Effectifs

	Effectif moyen		Effectif à la clôture	
	Mars 2024	Mars 2023	Mars 2024	Mars 2023
Cadres	199	194	197	200
Etam	153	156	152	152
Employés	112	106	114	110
Ouvriers	732	761	732	777
Total des effectifs	1 196	1 217	1 195	1 239
Dont :				
Bouchage	727	750	736	772
Elevage	457	457	447	455
Holding	13	10	12	12

NOTE 24 : Passifs éventuels

A la date d'arrêté de nos comptes, nous n'avons pas connaissance de passifs éventuels de nature à impacter les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 25 : Distribution

L'assemblée générale du 27 juillet 2023 a décidé la distribution d'un dividende de 0,70€ par action en numéraires (0,35€ à titre ordinaires et 0,35€ à titre exceptionnel) au titre de l'exercice

2022/2023. Le dividende a été détaché le 03 octobre 2023 et mis en paiement le 05 octobre 2023 pour 45 283k€.

NOTE 26 : Transactions avec les parties liées et rémunération des dirigeants

Transactions avec des entreprises liées

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Au compte de résultat		
Chiffre d'affaires (1)	8 526	8 621
Achats (1)	(65)	(54)
Prestations de service (2)	(583)	(385)
Au bilan		
Créances clients (1)	1 261	2 117
Dettes fournisseurs (1)	(24)	(0)

(1) Différentes sociétés du Groupe OENEO, tant de la division Bouchage que de la division Elevage, sont fournisseurs du Groupe Rémy Cointreau, dont Andromède est également actionnaire au travers de la société Orpar.

(2) La convention conclue avec Andromède porte sur les prestations de services de pilotage et de contrôle de la fonction financière du Groupe réalisées par la société Andromède au bénéfice de la société OENEO. La société OENEO verse une rémunération forfaitaire hors taxes correspondant aux prestations effectuées.

La société Andromède contrôle la société CASPAR, qui détient 71,59% du capital et des droits de vote de la société Oeneo.

Rémunération des dirigeants et autres membres du Conseil d'administration

Les conditions de rémunération sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Le Conseil d'administration a approuvé une grille de critères de performance basés principalement sur des indicateurs financiers à prendre en compte pour la fixation de la rémunération des dirigeants.

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Organes de direction	742	717
Autres membres du Conseil d'Administration	219	237
TOTAL Avantages à court terme (montants bruts, hors excédent social)	961	954
Charges liées aux plans d'attribution gratuite d'actions et assimilés	(170)	421
TOTAL Rémunérations	791	1 375

NOTE 27 : Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan fait l'objet d'un reporting au niveau de la direction financière du Groupe, deux fois par an, dans le cadre des audits des comptes des filiales et de la consolidation des comptes du Groupe. Par ailleurs, les engagements hors bilan significatifs doivent faire l'objet d'une autorisation préalable a minima de la direction financière du Groupe.

ENGAGEMENTS HORS BILAN LIÉS À L'ACTIVITÉ COURANTE

<i>En milliers d'euros</i>	Mars 2024	Mars 2023
Aval, caution et garantie donnés	5 500	6 500
Total des engagements hors bilan	5 500	6 500

Ce montant correspond à :

- Caution solidaire donnée par OENEO à la banque CACM au titre d'une ligne bancaire concernant les achats de bois de notre filiale Seguin Moreau Ronchamp pour 5 500 K€.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN COMPLEXES

Il n'existe aucun engagement hors bilan complexe dans les comptes du Groupe.

NOTE 28 : Événements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes.

NOTE 29 : Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé

Variation du besoin en fonds de roulement

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2024	31/03/2023
Incidence de la var. des stocks et en cours nets	1 598	(29 759)
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs nets	(170)	11 505
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	(5 425)	(4 962)
Incidence de la variation du BFR liée à l'activité	(3 997)	(23 216)

Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2024	31/03/2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 553)	(1 593)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 423)	(20 417)
Acquisitions d'actifs financiers	(0)	(1 356)
Total acquisitions de la période	(18 976)	(23 366)
Décalage de décaissements	(2 560)	2 734
Investissements corporels, incorporels et financiers décaissés	(21 536)	(20 632)

Flux de trésorerie liés aux émissions et remboursements d'emprunts

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2023	Variation cash		Variation non cash				31/03/2024
		Emission	Remboursement	Changements d'hypothèses sur dette de location	Intérêts courus	Ecart de conversion	Autres variations	
Emprunts et dettes financières	58 479	51 974	(11 834)	2 267		1	365	101 252
Intérêts	41		(2 686)		4 451		(591)	1 215
Concours bancaires	1 599		542					2 141
Incidence nette	60 119	51 974	(13 978)	2 267	4 451	1	(226)	104 608

NOTE 30 : Ventilation des instruments financiers par catégorie

<i>En milliers d'euros</i>	Catégories d'instruments financiers selon IFRS 9			Dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Mars 2024		
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par résultat	Évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau de juste valeur
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants	3 330	-	-	-	3 330	3 330	2
Actifs courants							
Clients et autres débiteurs	88 006	-	-	-	88 006	-	-
Trésorerie et équivalents	16 370	24 000	-	-	40 370	40 370	1
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts et dettes financières non courants	89 003	-	-	-	89 003	89 003	2
Passifs courants							
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	15 605	-	-	-	15 605	15 605	1-2
Fournisseurs et autres créditeurs	61 403	-	-	-	61 403	-	-

En milliers d'euros	Catégories d'instruments financiers selon IFRS 9			Dérivés qualifiés d'instruments de couverture	Mars 2023		
	Évalués au coût amorti	Évalués à la juste valeur par résultat	Évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		Valeur au bilan	Juste valeur	Niveau de juste valeur
Actifs							
Actifs non courants							
Actifs financiers non courants	3 268	-	-	-	3 268	3 268	2
Instruments financiers				475	475	475	2
Actifs courants							
Clients et autres débiteurs	88 063	-	-	-	88 063	-	-
Trésorerie et équivalents	30 286	-	-	-	30 286	30 286	1
Passifs							
Passifs non courants							
Emprunts et dettes financières non courants	46 865	-	-	-	46 865	46 865	2
Passifs courants							
Emprunts, dettes financières et concours bancaires	13 253	-	-	-	13 253	13 253	1-2
Fournisseurs et autres créditeurs	69 803	-	-	-	69 803	-	-

Conformément à la norme IFRS 13, la juste valeur est classée selon les critères suivants :

- 1 Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- 2 Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Pour les Instruments dérivés, le Groupe utilise des techniques d'évaluation contenant des données observables sur le marché, notamment pour les swaps de taux d'intérêt, les achats et ventes à terme ou les options de change comme par exemple, les cours de change spot et à terme ou la courbe de taux d'intérêt.
- 3 Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

NOTE 31 : Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- honoraires facturés à OENEO et ses filiales au titre de la mission de contrôle légal des comptes : 215 K€ par ACA Nexia et 175 K€ par Deloitte ;
- honoraires facturés au titre des services autre que la certification des comptes : 29 K€ par Deloitte (DPEF et diverses attestations).